

FICHE DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN CHAM OU CHAD

Adresse des parents _____

Téléphone mobile pour envoi SMS _____

Téléphone fixe _____

Courriel obligatoire auquel vous sera envoyée la convocation _____

Discipline choisie*

Musique

Instrument pratiqué _____

ou

Danse

À partir de l'entrée en 5^e, précisez le choix de la dominante :

danse classique, danse contemporaine, danse jazz

(rayer les mentions inutiles)

École de musique ou de danse fréquentée actuellement _____

Signature _____



* Cocher la case correspondante

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUPPORTS

École élémentaire

Claude Debussy

29/31 boulevard Paixhans

57000 Metz

Tél. 03 87 74 12 32

ce.0573417@ac-nancy-metz.fr

Collège

Collège Taison

35 rue Taison

57000 Metz

Tél. 03 87 76 08 24

<http://www.ac-nancy-metz.fr/Pres-etab/CollTaisonMetz/>

MONTANT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE AU CRR DE METZ MÉTROPOLÉ (TARIFS 2015-2016)

Les tarifs, en cours de réévaluation, seront consultables sur le site du conservatoire à partir du 4 février 2015.

conservatoire.metzmetropole.fr

RENSEIGNEMENTS

Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Metz Métropole

2 rue du Paradis

57000 Metz

Tél. 03 87 15 55 61

Conseillère aux études CHAM : dweber@metzmetropole.fr

Conseillère aux études CHAD : ccaffier-duplaix@metzmetropole.fr

www.souple.fr



CONSERVATOIRE GABRIEL PIERNÉ
METZ MÉTROPOLÉ
2, rue du Paradis - 57000 Metz
Renseignements 03 87 15 55 61
conservatoirescolarité@metzmetropole.fr
conservatoire.metzmetropole.fr



Inscriptions en CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE METZ MÉTROPOLÉ

MUSIQUE OU DANSE



2015/
2016

Dépôt des dossiers :
jusqu'au 28 février 2015

Réunion d'information :
mardi 03 février 2015 - 18h - Collège Taison

Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale ou chorégraphique, les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) ou Danse (CHAD) permettent de coordonner harmonieusement scolarité et pratique artistique. Ce dispositif intègre pour la majeure partie la discipline choisie dans le temps scolaire en primaire et collège, en partenariat avec deux proches établissements d'enseignement général : l'École élémentaire Claude Debussy et le Collège Taison.

L'Éducation Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole proposent un cursus en Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse, du CE1 à la 3^e pour la musique ou du CE2 à la 3^e pour la danse.

Les équipes pédagogiques des établissements scolaires et du conservatoire élaborent conjointement le dispositif de formation en adéquation avec les orientations interministérielles.

Pour le cursus au-delà de la 3^e, un partenariat existe entre le Lycée Fabert et le conservatoire (renseignements au Lycée Fabert ou au CRR).

CALENDRIER

Formulaires d'inscription à déposer au secrétariat de la scolarité du conservatoire

Jusqu'au samedi 28 février 2015

Réunion d'information pour l'entrée en CHAM ou CHAD (élémentaire et secondaire)

Mardi 3 Février 2015

18h – Collège Taison

Évaluations au conservatoire

Deuxième quinzaine de mars 2015

Commissions d'admission

Communication de la décision aux familles par la Direction des Services de l'Éducation Nationale - mai 2015

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL OU CHORÉGRAPHIQUE EN CHAM ET CHAD

Le conservatoire offre la possibilité aux élèves de s'inscrire en CHAM ou en CHAD.

En complément de la discipline dominante, des cours collectifs, viennent conforter la formation développant ainsi des compétences artistiques affirmées. Ces cours d'ensemble, orchestre, musique de chambre, danse, rencontres d'artistes peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

CHAM

- Instrument
- Formation musicale
- Chant choral
- Musique d'ensemble, orchestres...
- Informatique musicale

CHAD

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz
- Anatomie*
- Histoire de la danse*
- Formation musicale



* à partir du 3^e cycle

ORGANISATION DES COURS AU CRR

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les cours de musique ont lieu les lundis après-midi et mercredis matin au conservatoire. Les cours de danse ont lieu les lundis après-midi, mercredis matins et jeudis après-midi au conservatoire. Un enseignant de l'école est présent ; il effectue un suivi de différents travaux scolaires en dehors des plages horaires consacrées à la musique ou à la danse. Les deux ou trois demi-journées au conservatoire font intégralement partie du temps scolaire et sont soumises à assiduité, au même titre que le temps passé à l'école.

COLLÈGE

Les cours de musique ont lieu les mardis et vendredis après-midi au conservatoire.

Les cours de danse ont lieu essentiellement les mardis et vendredis après-midi. D'autres cours peuvent avoir lieu en soirée, les mercredis et samedis.

Le professeur d'éducation musicale du Collège Taison est l'enseignant référent des élèves CHAM.

Les établissements scolaires et le conservatoire mènent conjointement des projets artistiques tout au long du cursus.

Pour information, les élèves du cycle 3 de l'École Debussy et de 6^e des Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse du Collège Taison de Metz, en partenariat avec le Conservatoire de Metz Métropole, donneront un concert intitulé «Amérique(s) to USA» à l'auditorium du conservatoire, les :

- mardi 12 mai - 18h
- jeudi 21 mai - 18h

Entrée gratuite sur réservation

ADMISSION EN CHAM OU CHAD. MODE D'EMPLOI

1. INSCRIPTION ET ÉVALUATION

Pour les élèves du conservatoire

L'équipe pédagogique donne son avis sur les aptitudes musicales ou chorégraphiques et sur la motivation des élèves demandant à intégrer une classe CHAM ou CHAD.

Pour les élèves extérieurs au conservatoire

Musique

- Les enfants entrant au CE1 participent à une séance collective au cours de laquelle sont évaluées leurs capacités d'adaptation au travail corporel, rythmique et vocal.
- Au-delà du CE1, les instrumentistes sont évalués individuellement en formation musicale et sur l'interprétation d'un programme au choix.

Danse

- Les danseurs à partir de l'entrée en CE2 sont évalués à la suite d'un ou plusieurs cours selon leur âge.

2. RÉUNION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

Une commission présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant décide des admissions en CHAM ou CHAD au regard des aptitudes musicales ou chorégraphiques et du dossier scolaire. La Direction des Services de l'Éducation Nationale de Moselle informe les familles par courrier de l'admission ou non de l'enfant.

En cas d'admission, il est nécessaire de procéder à une double inscription : établissement scolaire et conservatoire à Rayonnement Régional.

FICHE DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN CHAM OU CHAD

À retourner avant le 28 Février 2015.

Au Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Metz Métropole

2 rue du Paradis

57000 Metz

Des droits d'inscription à l'examen d'entrée pour les élèves non inscrits au CRR de Metz Métropole seront à régler. Les tarifs vous seront communiqués à partir du 4 février 2015.

Nom de l'enfant _____

Prénom _____

Date de naissance/lieu _____

Sexe _____

Nom des parents _____

Établissement scolaire fréquenté actuellement _____

Adresse _____

Niveau scolaire actuel _____



TSVP →